

## Cours particuliers a domicile

Par durandad, le 18/11/2015 à 20:30

Bonjour,

Enseignante à la retraite , puis-je donner des cours de couture benevolement à mon domicile

comment cela se passerait-il en cas d'accident (blessure avec une machine par exemple)?

En vous remerciant.

## Par P.M., le 18/11/2015 à 20:59

Bonjour,

Il faudrait que vous choisissiez un statut de travailleur indépendant...

Par durandad, le 19/11/2015 à 07:10

Bonjour,

Le statut de travaileur independant est indispensable meme s'il s'agit d'activité benevole ? N' y a-t-il pas d'autres moyens d'être assurés ?

Merci

## Par P.M., le 19/11/2015 à 07:36

## Bonjour,

Je n'avais pas noté que c'est exclusivement bénévole, dans ce cas, une assurance responsabilité civile vie privée devrait suffire, on la trouve souvent avec une multirisque habitation...

Toutefois, ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...